



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseils généraux

Question écrite n° 21138

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au fonctionnement des groupes d'élus dans les conseils généraux. Aux termes de cet article, le conseil général peut affecter aux groupes d'élus un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et télécommunications. Le président du conseil général peut, dans les conditions fixées par le conseil général et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Il lui demande de bien vouloir lui dresser la liste des conseils généraux qui ont pris des délibérations sur la base de l'article L. 3121-24 du CGCT.

Texte de la réponse

Selon les informations communiquées aux services de l'administration centrale, les conseils généraux qui ont, par délibération, affecté des moyens de fonctionnement aux groupes d'élus en application de l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales sont ceux des départements suivants : Ain, Aisne, Allier, Ardèche, Ardennes, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Ile-et-Vilaine, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Yvelines, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Territoire de Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21138

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6098

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1911